

République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mercredi 16 septembre 2026

Date de la convocation: 09 septembre 2026

Membres en exercice : 19 *Le seize septembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,*

Présents : 15 **Présents :** Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Madame Cristina POURQUIER, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSEON, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Elisa SUARD, Madame Marie SABOURIN

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Line GASSIN

DE_2026_099 - Objet : Création d'un forfait ménage spécifique au village de gîtes de Blajoux

Madame le Maire expose au conseil municipal que le village de gîtes de Blajoux accueille, durant la période de la course d'endurance équestre des 160 km de Florac, des groupes dont les conditions particulières de séjour occasionnent des opérations supplémentaires en matière de nettoyage et de remise en état des gîtes.

Afin de tenir compte de ces coûts supplémentaires, il est proposé de créer un forfait ménage spécifique applicable aux séjours concernés et d'en fixer le montant à 140,00 € par séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE de créer un forfait ménage spécifique applicable aux séjours de groupes accueillis au village de gîtes de Blajoux durant la période de la course d'endurance équestre des 160 km de Florac.

FIXE le montant de ce forfait à 140,00 € par séjour.

PRÉCISE que les recettes correspondantes seront imputées au budget annexe du village de gîtes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

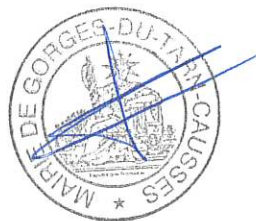
Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 21 / 09 / 2026
et publié ou notifié
le 21 / 09 / 2026

Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de réception de l'AR: 21/09/2026
048-200063147-DE_2026_099-DE
A G E D I

Le secrétaire de séance



**Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL**



Date de transmission de l'acte: 21/09/2026
Date de réception de l'AR: 21/09/2026
048-200063147-DE_2026_099-DE
A G E D I